

## Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 03 Pharmacologie 1: générale - notions fondamentales			
Ancien Code	PAMI1B03SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF1030		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Patricia GILLET</b> ( <a href="mailto:patricia.gillet@helha.be">patricia.gillet@helha.be</a> ) Christine KNAPCZYK ( <a href="mailto:christine.knapczyk@helha.be">christine.knapczyk@helha.be</a> ) Kelly CORNET ( <a href="mailto:kelly.cornet@helha.be">kelly.cornet@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement vise à donner à donner

- la base en pharmacologie générale ,
- les notions de pharmacovigilance,
- les principes d'administrations des traitements de la lecture de prescription à l'application

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession

Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**

- 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
- 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 3. Participer à la démarche qualité

Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données

Compétence 5 **Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**

- 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
- 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques

Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré

Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**

### Acquis d'apprentissage visés

1 : L'apprentissage de la lecture de notice et RCP :

Retrouver les informations sur l'emballage du médicament

Savoir reconnaître les éléments d'un RCP: décrire les spécificités de chaque catégorie de médicament (origine, finalité, préparation, usage, forme galénique)

Savoir rédiger une étiquette

2 : Initiation à la Pharmacovigilance et administration des traitements

Reconnaître la règle des 5 B : selon le canevas de HAS

Décrire les critères d'une prescription médicale fiable

Intégrer les modalités d'administration et la surveillance thérapeutique du médicament au patient

Décrire le devenir du médicament dans l'organisme en fonction sa voie d'administration en prenant en compte les notions de pharmacodynamique et pharmacocinétique

Pour certains médicaments (précisés pendant le cours), citer leur classe, les modalités d'administration, leurs principaux effets secondaires, et les actions concernant leur surveillance.

3 : l'apprentissage du bon calcul de dose

Calculer la dose journalière d'un traitement sur base d'une prescription médicale et lecture des éléments d'une notice simple. Déterminer la concentration d'un produit. Déterminer le débit d'une perfusion sans médicament additionnel

4 : approche holistique

Poser une réflexion scientifique sur les usages pharmacologiques expérimentés en stage, poser un premier regard sur les EBM en lien avec ces usages

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI1B03SFA	Pharmacologie 1: générale	24 h / 2 C
PAMI1B03SFB	Administration des traitements 1	12 h / 1 C
PAMI1B03SFC	Carnet pharmacologique évolutif	24 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI1B03SFA	Pharmacologie 1: générale	20
PAMI1B03SFB	Administration des traitements 1	10
PAMI1B03SFC	Carnet pharmacologique évolutif	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31 janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018. Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

## 5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pharmacologie 1: générale			
Ancien Code	15_PAMI1B03SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF1031		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Patricia GILLET</b> ( <a href="mailto:patricia.gillet@helha.be">patricia.gillet@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Introduction

Pour cette activité d'apprentissage : sensibiliser les futures sages-femmes à leur responsabilité de prescripteurs.

L'administration des médicaments sous leurs différentes formes est une tâche reprise dans la liste des prestations techniques à réaliser sur prescription médicale; la sage-femme a besoin de notions de pharmacologie pour assurer l'administration des médicaments prescrits de manière responsable.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Connaitre l'AR relatif à la prescription des médicaments par les sages-femmes (réactualisé en 2016)

Objectifs

- définir des termes du lexique propre à la pharmacologie,
- décrire les critères d'une prescription médicale fiable,
- décrire les spécificités de chaque catégorie de médicament (origine, finalité, préparation, usage, forme galénique),
- décrire le devenir du médicament dans l'organisme en fonction sa voie d'administration,
- décrire le devenir du médicament dans l'organisme en prenant en compte les notions de pharmacodynamie et pharmacocinétique,
- citer les modalités d'administration des médicaments et la surveillance thérapeutique,
- expliquer les différents facteurs d'influence sur le devenir du médicament dans l'organisme,

A partir de différentes situations cliniques construites

- réaliser les calculs nécessaires en vue de l'administration de médicaments (calcul de dosage des médicaments, calcul de débit des perfusions, ...)
- appliquer le protocole de surveillance des prestations réalisées,
- informer le client par rapport aux actes posés dans une situation courante
- établir des liens avec les UE 03 responsabilité professionnelle (cadre légal), UE 04 satisfaction et sécurité du client

(identification du client)

-Pharmacologie spécifique de la sage-femme

### **3. Description des activités d'apprentissage**

#### **Contenu**

Contenu

Lexique lié à la matière

Le devenir du médicament dans l'organisme (pharmacocinétique et pharmacodynamie)

Les voies d'administration et les formes galéniques

La prescription

La pharmacodépendance

Les effets indésirables , les interactions, la pharmacovigilance

Analgésiques, antipyrétiques et anti-inflammatoires

Médicament du sang et de la coagulation

Antiinfectieux

#### **Démarches d'apprentissage**

Démarches d'apprentissage

- cours magistral participatif

#### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Disponibilité de l'enseignant

Contacts par mail et rendez-vous possibles

Liste de médicaments à maîtriser afin d'assurer une prise en soin optimale.

#### **Sources et références**

-Bayot D. et Faron G., Pharmacologie pour les Sages-femmes (2018). Edition De Boeck

- Répertoire Commenté des Médicaments de l'année en cours. Édité par le Centre Belge d'Information Pharmaco-thérapeutique (CBIP)

-Douchamps J. et Dubois D. (2020). Les médicaments : Leur utilisation raisonnée au quotidien Edition Standard

Bibliographie actualisée et enrichie sur les supports de cours

#### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports

Power Point des cours disponibles sur Connected

### **4. Modalités d'évaluation**

#### **Principe**

Principe

Examen de pharmacologie aux Q2 et Q3 (écrit, V/F, QCM, réponses courtes)

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31 janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018. Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Administration des traitements 1			
Ancien Code	15_PAMI1B03SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF1032		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christine KNAPCZYK (christine.knapczyk@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

En lien avec le cours de pharmacologie, l'étudiante s'initie à la pharmacovigilance en particulier aux règles de bases d'administrations des traitement (règles des 5B).

Le module calcul de doses est construit sur une logique pédagogique de progression, en lien avec le référentiel de compétences et la progression des apprentissages en pharmacologie de l'étudiant bloc 1. Il sera poursuivi au bloc 2 et 3.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

##### 1 : L'apprentissage de la lecture de notice et RCP :

Retrouver les informations sur l'emballage du médicament

Savoir reconnaître les éléments d'une notice

Savoir reconnaître les éléments d'un RCP (« Résumés des Caractéristiques du Produit »)

Savoir rédiger une étiquette

##### 2 : Initiation à la Pharmacovigilance et administration des traitements

###### Reconnaitre la règle des 5 B : selon le canevas de HAS

Maîtriser l'administration du médicament au patient : les éléments à surveiller ..

Comprendre la règle des B

Porter un regard critique sur les risques de non respect de la pharmacovigilance lors de l'administration médicamenteuse

##### 3 : l'apprentissage du bon calcul de dose

Calculer la dose journalière d'un traitement sur base d'une prescription médicale et lecture des éléments d'une notice simple.

Déterminer la concentration d'un produit.

Déterminer le débit d'une perfusion sans médicament additionnel.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

## **1 : L'apprentissage de la lecture de notice et RCP :**

Analyse des informations sur l'emballage du médicament, d'une notice, d'un RCP

Exercice de rédaction d'une étiquette

-

## **2 : Initiation à la Pharmacovigilance et administration des traitements**

La règle des 5 B : selon le canevas de HAS

Éléments de sécurisation de l'administration des médicaments. Etude de cas d'erreur.

La prise de connaissance de la prescription : Les éléments à surveiller et les outils à utiliser.

Le contrôle produit/patient/prescription en salle de soins : les éléments à surveiller et les pratiques à mettre en œuvre.

L'administration du médicament au patient : les éléments à surveiller ..

Etude de cas d'événements indésirable liés à un non respect de la pharmacovigilance

## **3 : l'apprentissage du bon calcul de dose**

*Calculer des concentrations :*

- En pourcentage (pourcent : %, ...)
- En poids par unité de volume (g/l, mg/l, g/100ml, mg/ml, ...)

*Résoudre un problème :* administration de traitement sur base d'une quantité de médicament donnée (quantité d'une solution en fonction d'une prescription précise. MI, UI).

Mise en application des règles de trois et produit en croix

*Calculer la dose journalière d'un traitement* sur base d'une prescription médicale et lecture des éléments d'une notice simple.

*Calculer un débit*

## **Démarches d'apprentissage**

### **Réception :**

Cours en présentiel ex-cathedra : notion de base, cours cf contenu, apport d'information du formateur

### **Exercisation :**

exercice en présentiel sur accompagnement tuteur, exercice en ligne avec feedback de l'enseignant ou correction en autonomie

### **Débat :**

Echange sur expérience avec les pairs

Etude de cas (pharmaco vigilance)

### **Exploration :**

Decouverte de la logique de structure des RCP

Autoévaluation des compétences via un questionnaire en ligne

## **Dispositifs d'aide à la réussite**

Exercice en ligne pour permettre une autoévaluation de l'étudiante

Suivi individuel uniquement sur difficulté spécifique

## **Sources et références**

Kahwati.C. (2017). Initiation aux calculs de doses. Paris: Editions Lamarre.

Rispail.D. (2017). Guide du calcul de doses et de débits médicamenteux. Issy-les-Moulineaux: Elsevier Masson.

### **livret d'exercisation :**



**Le guide :** Outils de sécurisation et d'autoévaluation de l'administration des médicaments

ARTICLE HAS - Mis en ligne le 06 déc. 2011 - Mis à jour le 12 juin 2019

[https://www.has-sante.fr/jcms/pprd\\_2975231/fr/le-guide-outils-de-securisation-et-d-autoevaluation-de-l-administration-des-medicaments](https://www.has-sante.fr/jcms/pprd_2975231/fr/le-guide-outils-de-securisation-et-d-autoevaluation-de-l-administration-des-medicaments)

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point support de cours

questionnaire moodle

site WEB professionnel

Lien HAS

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

**les consignes d'examen et grille de correction sont postées sur le premier onglet du cours**

1. Evaluation formative

exercices progressifs sur la plateforme e learning

tests formatifs en début de formation

2. Evaluation certificative bloc 1

deux épreuves écrites certificatives (dispensatoire en janvier - examen en juin)

### critères minimums

toute erreur de calcul d'administration de dose (*tous les caculs devront être justes et justifiés*)

la non maîtrise de rédaction d'une étiquette

la lecture erronée du RCP

**entraînent une note inférieure à 8/20 à l'AA**

Les épreuves non réussies pourront être représentées selon les mêmes modalités lors de la seconde session. (Q3)

La dispense de janvier est active uniquement que pour l'épreuve de première session (Q2)

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018, pour le calcul

de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Carnet pharmacologique évolutif			
Ancien Code	15_PAMI1B03SFC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF1033		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Patricia GILLET</b> ( <a href="mailto:patricia.gillet@helha.be">patricia.gillet@helha.be</a> ) <b>Kelly CORNET</b> ( <a href="mailto:kelly.cornet@helha.be">kelly.cornet@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le carnet pharmacologique évolutif est un répertoire de pharmacologie classique allopathique et de pharmacologie « alternative » élaboré individuellement et évoluant au cours des 4 blocs du cursus, afin d'alimenter les connaissances dans ce domaine via une recherche personnelle et spécifique. Particulièrement en analysant les RCP par comparaison avec l'usage pratique expérimenté en stage et/ou recommandé dans le domaine obstétrical. (EBM, articles scientifiques)

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

compétence 1 : « S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle »

- s'impliquer dans sa formation en créant un document de synthèse personnel
- s'initier à l'autoformation en choisissant les pistes d'enrichissement du savoir
- poser une réflexion scientifique sur les usages pharmacologiques expérimentés en stage
- poser un premier regard sur les EBM en lien avec ces usages

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Consignes de présentation du carnet est présenté au premier cours et consultable sur connected.

#### Démarches d'apprentissage

accompagnement individualisé en présentiel et non présentiel tout au long du processus d'écriture

partage entre pairs

accompagnement dans l'usage de logiciel TICE de présentation des données

## Dispositifs d'aide à la réussite

A la demande de l'étudiant

## Sources et références

se référer aux cours théoriques

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

notes de cours

exemple de fiches rédigées par le formateur

logiciel mind map, traitements de textes et de données

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

**Q2 et Q3 Travail écrit à rendre le 1<sup>er</sup> jour de la session**

**Carnet Pharmacologique Evolutif : indicateurs d'évaluation**

**- Insufisant (note inférieure à 8/20)**

Non maîtrise du français

Notion pharmacologie non comprise ( ayant un retentissement sur la pratique SF)

Recherche laconique

Manque de soin généralisé

Non-respect des consignes

Excès de copié-collé non référencié

**- Acquis : note 10 -13**

Recherche sur RCP suffisante mais améliorable

Carnet soigné

Reste en lien avec pratique obstétricale

Propose des exemples pratiques

**- Acquis + 14-17**

S'approprie la recherche RCF avec justesse

Reste en lien avec la pratique obstétricale

Précision remarquable de la recherche pharmacologique

**- Acquis ++ 18-20**

Item des A+ Avec lien EBM ou articles scientifiques

Et/ou réflexivité remarquable par rapport aux situations de stage

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

## Dispositions complémentaires

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018, pour le calcul

de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).